

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1110

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Berger, Mme Dezarnaud et M. Le Fur

AVANT L'ARTICLE 6

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Rédiger ainsi l'intitulé :

« Mieux accompagner les contrôles et dispositions diverses relatives aux suites liées aux inspections et contrôle en matière agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reprendre la formulation du titre IV tel qu'issue du Sénat, plus conforme à l'esprit de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.